

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

NOVEMBRE 2024

428

**150 000
emplois
menacés**



Logistique, transport



Industries chimiques



Métallurgie



Livre,
communication, médias



Agroalimentaire



Textile



Automobile



Construction



Services à la personne,
restauration collective



Commerce



Caoutchouc



Verre, céramique



Énergie



Aéronautique



Banque, assurance
prévoyance, mutualité



Carton, bois, papier



Bâtiment
immobilier

Urgence Industrie

dans les entreprises
de moins de 11 salarié·es

#JE
VOTE
CGT

du 25 novembre au
9 décembre 2024

cgt-tpc.fr

la
cgt

des questions ?

[N°Vert](https://cgt-tpc.fr)

08 01 03 00 77

**Le 12 décembre, défendons notre niveau de vie
et la relocalisation de nos industries !**

Salaires

04

Réouverture des négocia-
tions de branches

Vie syndicale

05

Un échange avec les
syndicats ardennais

Droits du travail

06

ASC: tous les salariés
doivent en bénéficier !

Informez-vous



thcb-cgt.fr

INVESTIS À VOS CÔTÉS

POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI ET DES SALARIÉS



**COMPRENDRE LES ENJEUX DE DEMAIN POUR MIEUX REPRÉSENTER
LES SALARIÉS D'AUJOURD'HUI... ANTICIPONS ENSEMBLE**

*Faire appel à votre expert est un levier d'action incontournable
de votre CSE*

Votre expert vous apportera des réponses techniques, stratégiques, persuasives, sociales ou encore opérationnelles. Par cette approche, vous bénéficierez :

- 1/** de conseils toute l'année sur des sujets d'actualité qui impactent votre entreprise.
- 2/** d'analyses qui vous permettront de décrypter les enjeux sociaux et économiques.
- 3/** d'accompagnements adaptés à l'organisation de votre instance.



20, rue Martin Bernard 75013 PARIS

☎ 01 53 62 70 00 | ✉ contact@secafi.com | www.secafi.com





Hassen Nassi
Secrétaire général

Défendons nos droits sociaux, avant qu'il ne soit trop tard.

La déception et la colère de la population n'ont cessé d'augmenter. Comment ne le seraient-ils pas quand les perdants des législatives dirigent la France avec la complicité du RN, par la seule volonté d'un président désavoué et détesté. Il est aussi difficile d'admettre pour certains d'entre eux, qu'après avoir voté pour renouveler l'Assemblée Nationale, celle-ci se voit ôter sa prérogative majeure, celle de pouvoir voter le budget, pour la voir ensuite confiée à la chambre du Sénat dont les membres bien connus pour refuser de toucher à leurs propres privilèges, sont toutefois prêts à rançonner toute la population.

Depuis quelques temps, l'Assemblée nationale censée représenter le peuple a été réduite à un décor onéreux. Malgré la démonstration des députés du NFP d'un budget reconnu cohérent, ils se sont heurtés au tabou de la taxation des riches et des grandes entreprises. En attendant, peut-être un nouveau 49-3, qui déterminera l'issue du sort de ce budget, ce nouveau gouvernement continue comme le précédent, de piller les services publics et de gaver les entreprises à coup d'exonération de cotisations sociales, soit plus de 80 milliards par an, tout en refusant la moindre justice sociale. Les erreurs et incompétences commises depuis plus de 7 ans nous ont conduit à une situation désastreuse des comptes publics. Ce sont des millions de français qui vont devoir payer les frais de cette politique dangereuse pour la démocratie, l'économie et le social.

Pour couronner le tout, c'est au tour des annonces de fermetures d'entreprises de grands groupes qui sont pourtant rentables et viables, excepté aux yeux des exigences de leurs actionnaires. Comme nous l'avions prédit, la politique de l'offre néolibérale se concrétise par des échecs successifs, et n'a servi que les intérêts des multinationales, et coûté 200 milliards d'argent public sans contreparties.

**Le 12 décembre,
on mobilise les salarié.es
contre le recul de nos droits,
pour nos industries
et nos emplois.**

Face à leur volonté de détruire nos emplois, il nous faut réagir en urgence, pour leur imposer une politique différente. Nous n'avons rien à attendre d'un ministre de l'industrie dépassé par les événements, et sans solutions face aux désastres sociaux qui s'annoncent. Voilà pourquoi, ce 12 décembre prochain, nous devons nous mobiliser pour la sauvegarde de nos emplois.

Il faut absolument nous organiser sans attendre, pour défendre notre protection sociale, car notre système de retraite, d'assurance chômage et notre sécurité sociale sont en danger. Les attaques successives du gouvernement et du patronat ont fini par affaiblir nos droits. N'attendons pas qu'ils soient anéantis pour réagir ! Tous les syndicats ont le devoir de se mobiliser pour informer les salariés des reculs de leurs droits sociaux, car c'est tous ensemble que nous pourrions reprendre ce qui nous a été retiré.

Avec les salariés, nous renforcerons notre rapport de force pour gagner la lutte sociale. ■

Réouverture des négociations de branches avec l'augmentation du Smic du 1er novembre

Comme l'indiquait notre journal d'octobre, le Smic a été revalorisé de 2 % quelques mois en avance, dès le 1^{er} novembre 2024 plutôt qu'en janvier 2025 comme la loi l'oblige. Cette anticipation a été concédée le jour de la mobilisation syndicale nationale du 1^{er} octobre. Il est aujourd'hui à 1801,80€ brut. En toute logique, la Fédération THCB CGT a demandé la réouverture des négociations salaires au niveau de nos branches.

Comme à chaque fois, nos délégations défendent une triple revendication :

- ✓ une revalorisation au moins à la hauteur de celle du Smic, donc de l'inflation
- ✓ sur l'ensemble de la grille, c'est-à-dire des différents niveaux et coefficients
- ✓ avec clause de revoyure en cas d'une nouvelle revalorisation du Smic dans l'année.

L'objectif étant aussi de faire des demandes de réouvertures de NAO dans les entreprises pour augmenter les salaires.

Dans le Textile, cette demande de la CGT, soutenue utilement en intersyndicale, a porté ses fruits. Nous avons ainsi obtenu **une augmentation de 2%, sur toute la grille et la reconduite de la clause de revoyure**. L'accord signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives est applicable au 1^{er} novembre.



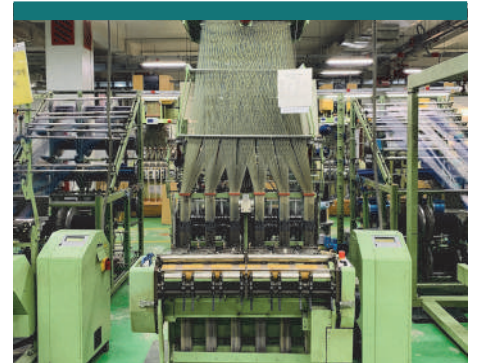
Dans la Maroquinerie, alors que la CGT a défendu la légitimité d'une revalorisation dès novembre afin d'éviter que les salariés se fassent « rattraper » par le Smic mais surtout perdent en niveau de vie (le Smic est revalorisé parce que l'inflation continue), il nous a été oppo-

Textile : Barème des salaires minima au 1^{er} novembre 2024

Catégorie	Niveau	Echelon		
Ouvriers et employés	1	1	1 829 €	
		2	1 832 €	
	2		1 837 €	
			1 845 €	
			1 846 €	
	3	1	1 846 €	
		2	1 850 €	
		3	1 861 €	
	4	1		1 863 €
				1 924 €
2		2 005 €		

Catégorie	Niveau	Echelon	
TAM	5	1	2 012 €
		2	2 065 €
		3	2 210 €
	6	1	2 221 €
		2	2 333 €
		3	2 520 €
Ingénieurs et cadres	I	1	2 525 €
		2	2 817 €
	II	-	3 400 €
		-	4 125 €
	IV	-	4 848 €

sé une stricte **fin de non-recevoir** au motif que les grilles de janvier 2024 n'ont pas encore été étendues par l'Administration du travail et que cela amplifierait la différence entre entreprises adhérentes (pour que la grille s'applique même sans extension) et entreprises non-adhérentes. Privilégiant ainsi des considérations de concurrence entre entreprises que le niveau de vie des salariés...



Dans la Blanchisserie, la CGT a également fait ajouter un point sur la négociation des salaires, sans grand espoir au vu de la réaction patronale à cette demande. La situation y est pourtant encore plus critique avec les 3^{ers} coefficients de la grille inférieurs au nouveau Smic ! L'organisation patronale n'en a pas moins **refusé toute revalorisation** avançant comme seul argument le manque de visibilité des entreprises sur l'économie... La question sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 13 janvier. ■

Le résumé de la convention collective Textile a été mis à jour, téléchargez-le sur www.thcb-cgt.fr !

Un échange avec les syndicats ardennais

Dans le cadre de différentes visites que notre fédération organise sur les territoires, une journée en novembre a été consacrée aux syndicats ardennais. Deux solides équipes syndicales du textile, Tarkett à Sedan et Adler Pelzer (ex-Faurecia) à Mouzon ont pu échanger et partager avec notre secrétaire général Hassen Nassi, accompagné par la secrétaire générale CGT départementale des Ardennes, Mélanie Martinet.

La journée s'est organisée en deux parties. La matinée a permis de faire un tour d'horizon avec l'ensemble des délégués de TARKETT dans leur entreprise.



Mieux représenter tous les salariés

Plusieurs sujets ont été abordés sur les négociations en cours (salaires et organisation de travail), la situation économique ou encore la structuration du syndicat avec un long débat autour des cadres et techniciens. Faut-il organiser ou pas les revendications des ingénieurs, cadres et techniciens dans un seul syndicat ou dans une structure plus spécifique ? La discussion a abouti à une large majorité de délégués pour l'unité du syndicat. Pour autant, afin d'assurer que toutes les revendications des cadres comme le forfait jour et le télétravail soient mieux prises en compte par le syndicat CGT, un délégué sera identifié dans l'entreprise pour recevoir les doléances des cadres et techniciens.

Une prime cotisée de 100 € bruts

Enfin, nous avons appris que le syndicat a renégocié la reprise du travail posté la nuit avec une prime cotisée additionnelle de 100€ bruts. Cela va sûrement permettre de réintégrer sur l'usine de Sedan, les productions d'un autre site de TARKETT en Angleterre en difficulté.

Optimisation des coûts

La seconde partie de la journée sur le site ADLER PELZER de Mouzon a commencé par un point sur la situation économique de l'entreprise. Brice Norman, délégué syndical central, a expliqué le fonctionnement particulier du groupe italien depuis le rachat de cette usine l'année dernière. L'optimisation des coûts s'avère être la priorité de la direction locale sur tous les sujets : paiement des factures en retard, fournisseurs payés « au cul du camion » ou sous la contrainte de huissiers, ou encore utilisation du chômage partiel longue durée pour les salariés jusqu'à l'épuisement du plafond des heures chômées autorisées ! Bref, il semble d'après nos délégués que la direction de ce groupe dirige d'une main de fer l'entreprise, tout en faisant attention à deux priorités, verser les salaires des 280 salariés en temps et en heure, et payer rigoureusement les cotisations à l'URSSAF.



Un avenir incertain

Nos délégués restent malgré tout très inquiets sur l'avenir de l'unité « recherche & développement » à Mouzon car l'activité baisse et les démissions d'ingénieurs sont nombreuses. La diver-



sification de la recherche & développement de ce groupe sur ses différents sites européens fragilise l'unité ardennaise et l'emploi d'une bonne centaine d'ingénieurs.

Mélanie et Hassen ont pu visiter l'ensemble de l'usine de production avec les délégués et échanger avec les salariés sur leurs conditions de travail, et leurs salaires. Une visite riche d'enseignements.

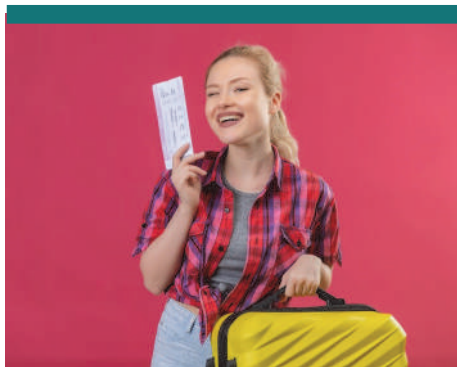
S'implanter dans la maroquinerie

La journée s'est terminée sur un échange entre l'union départementale et la fédération pour travailler plus étroitement sur le développement d'une présence et d'une base syndicales sur les trois ateliers de maroquinerie d'Hermès dans les Ardennes (Bogny-sur-Meuse/ Charleville-Mezières / Tournes), un enjeu important pour la CGT !

Un grand merci à tous nos délégués pour leurs disponibilités et les échanges avec la fédération. ■

Activités Sociales et Culturelles : tous les salariés doivent en bénéficier !

En décembre, beaucoup de Comités Sociaux et Economiques (CSE) se retrouvent à gérer l'attribution de « cadeaux » de fin d'année en tout genre. La Fédération a été plusieurs fois sollicitée car cela peut amener les élu-es à débattre sur les critères d'attribution, considérant parfois que tous les salarié-es ne « mériteraient » pas d'en bénéficier notamment ceux avec une faible ancienneté. Or c'est non seulement interdit mais contraire à la vision de la CGT pour qui les salarié-es doivent le plus possible être traités également.



Une gestion par le CSE

Anciennement dites « œuvres sociales », marquées par une approche paternaliste, les « Activités Sociales et Culturelles » (ASC) sont aujourd'hui exclusivement gérées par les représentants du personnel.

Un financement par l'employeur

Chaque année, l'employeur verse une dotation au CSE pour les ASC (obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés). À défaut d'accord, le rapport de cette contribution sur « la masse salariale » doit être au moins égal à celui de l'année précédente (article L. 2312-81 du code du travail), l'employeur n'a donc pas le droit de le diminuer l'année suivante.

À noter : en cas d'entreprise à établissements multiples, le montant est déterminé au niveau de l'entreprise, mais ce sont les CSE d'établissement qui gèrent en principe les ASC. En principe, la répartition se fait *au prorata* de « la masse salariale » de chaque établissement.

Pour quoi ?

L'article R. 2312-35 du code du travail énumère les grands types d'activités (pour le bien être, loisirs, organisation sportive...). Le choix est laissé à la liberté du CSE (par délibération en réunion plénière, à la majorité des membres titulaires, l'employeur ne prend pas part au vote). Cela peut être des chèques-culture, vente ou remboursement de spectacles, cinéma, une bibliothèque, des activités sportives, des voyages... La CGT considère qu'il y a un rôle syndical à favoriser les activités qui participent à l'émancipation de chacun-e.



Pour qui ?

C'est sur ce point que les élu-es peuvent ne pas toujours être d'accord. La loi dispose que ces activités sont prévues « *au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires* » (article L. 2312-78 du code du travail). Il reste bien sûr possible d'envisager des attributions spécifiques selon le type d'avantage (livres pour enfants par exemple) ou les besoins ou revenus des intéressés. Mais il faut que les critères retenus soient non seulement objectifs mais justifiés. Sinon, on tombe

Pour ne pas tomber dans la discrimination, il faut que les critères d'attribution retenus soient objectifs et justifiés

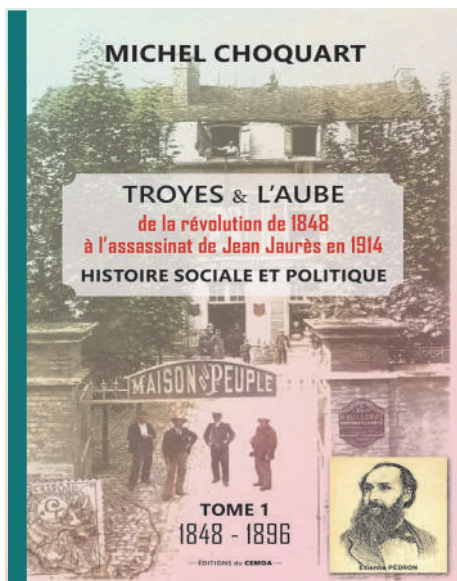
dans de la discrimination. C'est ce qu'a rappelé très clairement par la Cour de cassation (arrêt du 3 avril 2024, n°22-16.812), saisie par la CGT, qui précise que le CSE n'est pas autorisé à limiter l'accès aux ASC aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise (le CSE exigeait 6 mois d'ancienneté soi-disant pour éviter « un effet d'aubaine » des salariés embauchés depuis peu). Or cela peut avoir pour conséquence d'exclure les travailleurs précaires concernés par des contrats à courte durée. De plus, alors que la rémunération de tous les salariés est prise en compte pour calculer la dotation versée au CSE, conditionner le bénéfice des ASC selon l'ancienneté ou le type de contrat par exemple (CDD) revient à les exclure d'un système qu'ils contribuent à financer ! ■



Utile dans l'exercice de vos mandats, la rubrique **Droits et Infos pratiques** du site fédéral est régulièrement alimentée. Pensez à la consulter : www.thcb-cgt.fr

Histoire sociale et politique de Troyes & l'Aube 1848-1914 de Michel Choquart

Un beau livre sur l'histoire sociale et politique qui va vous captiver.



De la révolution de 1848 à l'assassinat de Jean Jaurès en 1914, voilà ce que propose le livre très argumenté et très bien illustré de Michel CHOQUART.

Un militant du textile CGT

Michel est un militant CGT issu du textile. Il était le principal responsable CGT dans les établissements KASSE (Entreprise textile Troyenne). Il a milité au sein du syndicat textile de Troyes.

Son syndicat était très actif, au sein de la Fédération textile devenue THCB.

Vous y apprendrez beaucoup de choses, notamment la naissance et le développement des syndicats ouvriers dans l'Aube et bien au-delà. Retraité, toujours jeune, il mène un travail sur l'histoire du monde du travail dans l'Aube.

Vous y découvrirez les dirigeants syndicaux et politiques, leurs actions et leur vie au cœur de l'histoire sociale. Beaucoup de rues françaises portent aujourd'hui leur nom, et beaucoup de choses méconnues du grand public sont dans ce livre. Les 1er mai mouvementés, la police déjà dans un rôle répressif, et les militants sont déjà appelés à comparaître devant la justice.

Luttes contre la vie chère et la guerre

À la lecture du livre, on mesure combien des centaines de militants ont pris tous les risques pour faire entendre les voix des ouvriers. Les luttes contre la vie chère déjà à cette époque, mais aussi contre la guerre.

Les archives ont été largement utilisées, mais aussi, l'engagement de nombreux et nombreuses militantes encore en ac-

tion aujourd'hui. Ce livre montre que le mouvement ouvrier s'est toujours durement battu. **C'est un livre qui rétablit l'histoire véritable et souligne le courage du monde ouvrier.**

C'est un beau et bon livre. Michel CHOQUART a publié en son temps des recueils de poèmes qui soulignaient déjà son attachement à la vie, à l'action, et à la fraternité. Il a réussi là, un bel ouvrage, bien écrit, très captivant, et facile à lire. La Fédération THCB en est fière. Elle souhaite une large diffusion de cet ouvrage. Pour que le professeur des universités Serge WOLIK, bien connu en France, en dise beaucoup de bien, c'est un signe de qualité.

Sous la plume de Michel CHOQUART, d'autres livres sortiront. C'est un passionné de lutte ouvrière, et la CGT a l'honneur d'avoir de tels militants dans ses rangs. Bravo Michel et bon vent. On t'encourage à continuer à nous faire partager ton talent, tes idées, et tes livres.

Nous remercions Christian LAROSE ancien secrétaire général de notre fédération de nous avoir signalé la parution de cet ouvrage que vous pouvez commander auprès de votre libraire. ■

COTISATIONS

Bon de commande FNI et cotisations 2025



Nous invitons tous nos syndicats à passer les commandes de timbres syndicaux pour l'année 2025. Remplissez le bon de commande et renvoyez-le rapidement à l'adresse : thc@cgt.fr

Pour rappel 1 plaquette = 1FNI + 11 timbres

COMMANDE TIMBRES SYNDICAUX 2025

Code Cogetise du syndicat

Entreprise :
 Ville : Dépt:

Adresse et téléphone du syndicat :

Nom et adresse du trésorier :

Catégorie	Nombre de plaquettes demandées
Ouvriers et employés	
UGICT	
Retraités	

12 décembre



Urgence industrie: grèves et mobilisations



Défendons nos emplois !

La stratégie financière des directions d'entreprise est en train de détruire l'industrie. La recherche de rentabilité à court terme menace les emplois et l'avenir de sites industriels, parfois malgré l'existence de projets alternatifs portés par les salarié·es concerné·es avec la CGT. Malgré tout, les luttes se multiplient, à l'image de Michelin, Vancorex... qui s'opposent aux plans de suppressions d'emplois.

Notre pays fait face à une vague de casse industrielle d'une ampleur rarement égalée. La situation de l'emploi est catastrophique dans de nombreuses filières industrielles : automobile, sidérurgie, verre et céramique, carton, bois, papier, chimie, cimenterie, construction, commerce, aérospatiale, caoutchouc, etc. 150 000 emplois sont directement menacés.

La CGT porte 6 revendications immédiates :

1. **Un moratoire sur les licenciements** pour sauvegarder les emplois, les qualifications et les compétences ;
2. **Un plan national de maintien et de relocalisation** des outils et emplois industriels, piloté par un État assumant un rôle d'acteur central de l'industrie ;
3. **La conditionnalité des aides publiques** doit être mise immédiatement au service de l'arrêt de la casse industrielle ;
4. Retour au tarif réglementé de vente de l'électricité et du gaz pour un juste prix face aux factures dans l'industrie ;
5. Un plan d'urgence pour l'investissement productif avec la création d'un pôle public financier ;
6. L'organisation d'Assises de l'industrie.

La CGT appelle à une mobilisation nationale, à des débrayages et des grèves en région le 12 décembre 2024. Participez massivement aux rassemblements appelés par la CGT devant les préfectures ou des sites industriels visibles par toutes les formes possibles : outil de travail, vêtement de travail, équipement de protection individuelle, outils de production, etc.

LA DÉSINDUSTRIALISATION PRODUIT DES RAVAGES

SOCIAUX avec la destruction d'emplois directs et indirects (donneurs d'ordre / sous-traitants)

TERRITORIAUX avec la désertification impactant tout le tissu économique et les services publics

ENVIRONNEMENTAUX avec l'exportation de nos productions vers des pays aux normes environnementales de faible niveau quand elles ne sont pas inexistantes

POUR LA SOUVERAINETÉ de notre pays qui voit lui échapper de nouveaux pans de ses capacités productives



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal NOVEMBRE 2024



thcb-cgt.fr